



CALENDRIER 2020

DES COLLECTES
D'ORDURES MÉNAGÈRES

Communes de
LE CHASTANG • ESPAGNAC • SAINT-PAUL

JANVIER

	Ve*	Ve	Ve	
	3	10	24	

FÉVRIER

	Ve	Ve	
	7	21	

MARS

	Ve	Ve	
	6	20	

AVRIL

	Ve	Ve	
	3	17	

MAI

	Sa	Ve	Ve	
	2	15	29	

JUIN

	Ve	Ve	
	12	26	

JUILLET

	Ve	Ve	Ve	Ve	Ve	
	3	10	17	24	31	

AOÛT

	Ve	Ve	Ve	Ve	
	7	14	21	28	

SEPTEMBRE

	Ve	Ve	
	4	18	

OCTOBRE

	Ve	Ve	Ve	
	2	16	30	

NOVEMBRE

	Ve	Ve	
	13	27	

DÉCEMBRE

	Ve	Sa	
	11	26	

* Dans le bourg uniquement



TULLE
agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**Service prévention,
tri et collecte des déchets**

Rue Sylvain Combes, 19000 Tulle
Tél. 05 55 20 75 00
tulleagglo@tulleagglo.fr
www.agglo-tulle.fr

JE TRIE ET RECYCLE

EMBALLAGES EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE



POTS ET BOCAUX EN VERRE



FLACONS DE PARFUM

Merci de déposer
**seulement les
emballages en verre**
dans cette colonne !

LES EMBALLAGES



BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



EMBALLAGES CARTONNÉS



BRIQUES ALIMENTAIRES

LES PAPIERS



JOURNAUX MAGAZINES



CATALOGUES ANNUAIRES



PUBLICITÉS PROSPECTUS



CAHIERS, BLOCS NOTES



COURRIERS ENVELOPPES



TOUS LES AUTRES PAPIERS

Tous les papiers se trient et se recyclent

Retrouvez les consignes de tri dans le guide des déchets, la réglette Memotri® ou sur www.agglo-tulle.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés dans les conteneurs situés aux points de regroupement de votre commune.

Les déchets triés doivent être déposés dans les colonnes des points d'apport volontaire.



Pour connaître le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous, contactez votre mairie ou rendez-vous sur www.agglo-tulle.fr

Les collectes seront maintenues les jours fériés à l'exception de :

- > Mercredi 1^{er} janvier 2020, rattrapé samedi 4 janvier 2020.
- > Vendredi 1^{er} mai 2020, rattrapé samedi 2 mai 2020.
- > Vendredi 25 décembre 2020, rattrapé samedi 26 décembre 2020.

Objectifs
recyclage
2020

35 kg

de verre / an / habitant
contre 27 kg en 2017

20 kg

d'emballages / an / habitant
contre 12 kg en 2017

Téléchargez l'application **Le Guide du Tri** sur www.consignesdetri.fr